

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** BRET Marc, CHEVALIER Bertrand, DENIS Valery, GIRARDIN Olivier, HONORÉ Nicolas, LEDOUBLE Catherine, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, RAGUIN Jacky.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°03</b>	<b>Dispositif de soutien aux stages étudiants</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Marc SEBEYRAN</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	110	110			9

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX STAGES ETUDIANTS

Annexe : Bilan dispositif de soutien aux stages 2020

#### Exposé :

#### **Contexte de soutien aux stages étudiants :**

Les étudiants de l'Agglomération sont amenés à réaliser des stages en entreprise régulièrement, selon des durées variables, en continu ou de façon segmentée afin de valider leur formation.

Un état des lieux réalisé en mars 2021 a permis de quantifier les besoins du territoire : environ 4 600 apprenants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire sont amenés à réaliser un stage au cours de l'année soit un peu moins de la moitié des étudiants. Le tissu économique et associatif local est donc largement sollicité.

Les besoins sont très variables en durée, le tableau ci-dessous apporte des précisions concernant les stages effectués par les étudiants (Hors contrat d'alternance) :

<b>Durée du stage « étudiant »</b>	<b>Quantités</b>
Entre 1 semaine et inférieur à 1 mois	860
Entre 1 mois et inférieur à 2 mois	900
Entre 2 mois et inférieur à 3 mois	760
Entre 3 et 5 mois	440
6 mois et plus	1 640
<b>Total</b>	<b>4 600</b>

Dans le contexte sanitaire actuel, les étudiants peinent à trouver un stage en entreprise notamment pour des raisons financières.

Certaines formations rencontrent davantage de difficultés : secteur commercial et vente, secteur gestion administration, et stages longs. Certains établissements ont pallié la difficulté en autorisant une grande flexibilité des stages et/ou ont réduit les périodes faisant passer par exemple des stages de 2 mois à deux fois un mois.

#### **Contexte des aides publiques en lien avec les stages en 2020**

Troyes Champagne Métropole (TCM) et le Département de l'Aube ont adopté le **dispositif d'aide commun** suivant (Conseils Communautaires des 8 octobre et 15 décembre 2020) :

La cible : Les stages de 4 à 6 mois ayant dû démarrer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Etaient concernées les seules les sociétés, associations, et administrations du territoire de l'agglomération et/ou auboise pour le Département qui :

- N'avaient pas déjà pris de stagiaires pour les mois à venir,
- Souhaitaient prendre des étudiants supplémentaires en stage au vu du dispositif.

Il n'y a pas de limite maximale de stagiaire par entité.

L'aide a été arrêtée à :

- 500 € par mois de stage
- Sauf si la structure bénéficie de l'aide régionale « CAPITAL STAGE »
  - 250 € par mois de stage pour les stages de 4 mois, soit 1000 €
  - 300 € par mois de stage pour les stages de 5 mois, soit 1500 €
  - 330 € par mois de stage pour les stages de 6 mois, soit 1980 €

Pour chaque stage, l'aide était financée à hauteur de 25 % par Troyes Champagne Métropole et 75% par le Département de l'Aube ou à 100% par le Département de l'Aube si la structure d'accueil n'était pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi 30 stages de l'UTT dans 18 entreprises différentes ont bénéficié de cette aide, (cf. annexe n°01 du présent rapport) pour un coût de 17 365 €.

**Objectif :**

Il est proposé de renouveler le dispositif de soutien aux stages étudiants selon les conditions ci-après.

#### **DISPOSITIF 2021**

**Quels objectifs :** Permettre aux étudiants de trouver un stage dans l'Aube en cette période de crise sanitaire Covid 19 et valider leurs cursus/année.

#### **Quels stages ?**

Stages d'étudiants en société, en administration et en association.

Les apprenants sous statut « étudiant ».

Stages de longue durée de 4 à 6 mois.

Stages démarrant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 décembre 2021.

Cependant si le stage devait démarrer avant le 1<sup>er</sup> juillet pour des motifs liés au fonctionnement de l'entreprise, une modification des périodes de stage par l'établissement d'enseignement supérieur ou un retard dans la réalisation du stage imputable à la crise sanitaire par exemple (la liste n'est pas exhaustive), l'intégration de ce stage dans le dispositif fera l'objet d'un examen particulier. Ainsi, un stage d'une durée de 4 à 6 mois, débuté le 1<sup>er</sup> juin 2021, pourra être financé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour la durée restante.

Stages présentant en priorité, un projet intéressant le territoire et/ou directement ou indirectement lié à la COVID 19.

**Le dispositif ne soutient pas les stages en alternance (professionnalisation ou apprentissage).**

Les dossiers seront examinés au fur et à mesure de leur arrivée.

#### **Quelles structures d'accueil ?**

Sociétés, associations ou administrations dont le siège social est installé dans le département de l'Aube ou à défaut disposant d'une antenne locale et de locaux sur le territoire aubois.

Tout type de société : de la start-up à la grande entreprise, de tout secteur d'activité.

Aucune limitation du nombre d'étudiants accueillis par entreprise.

Pas de vérification de la situation financière de l'entreprise.

#### **Quels étudiants ?**

Les étudiants inscrits au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'Agglomération.

**Quel budget ?**

30 000 € pour Troyes Champagne Métropole dans la limite du budget alloué, soit environ 240 mois de stages (par exemple 60 stages de 4 mois, 48 de 5 mois ou 40 de 6 mois).

Les crédits alloués sont inscrits au budget primitif.

**Quelle périodicité ?**

Une aide ponctuelle en 2021 suite à la crise sanitaire.

**Quels coûts ?**

La gratification réglementaire pour un stage est fixée sur la base de 3,90 € de l'heure à raison de 7 h par jour (35 h par semaine) sur 22 jours dans le mois, avec exonération de charges soit en moyenne 600,60 € par mois avec possibilité pour l'entité de gratifier le stagiaire au-delà avec paiement de charges sur ce complément.

Principe d'une prise en charge partielle pour que l'entreprise s'investisse dans l'accueil du ou des stagiaires en prenant une part de la gratification.

**125 € par stagiaire et par mois pour Troyes Champagne Métropole** sur 6 mois maximum (soit 500 € pour un stage de 4 mois, 625 € pour un stage de 5 mois et 750€ pour un stage de 6 mois).

Cette somme sera éventuellement complétée par le Conseil Départemental pour atteindre 500 € au total par stagiaire et par mois.

Pas de cumul possible à une hypothétique aide régionale décidée au 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

**Quelles modalités de versement ?**

Une dotation allouée aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou à leur fondation dans le cadre d'une convention bilatérale, pour la réalisation de ce versement au profit des structures d'accueil – paiement de la dotation / modalités à convenir.

Un financement public à mentionner si possible, dans les conventions de stage.

Des modalités de versement qui seront précisées dans les conventions avec les établissements ou leur fondation au profit des structures accueillantes.

La relation étudiants-entreprises assurée par les établissements.

L'identification du nombre de stages à aider par établissement pour établir les conventions en vue du versement de la dotation.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCEPTER les modalités du nouveau dispositif de soutien aux stages étudiants ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote